

Objet : Publication « L'Enseignement spécialisé en Communauté française »

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Tous niveaux / Tous services / UNIV / DIST

Période : En vigueur à partir du 15 octobre 2005

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement subventionné par la Communauté française ;
- Aux Chefs des Établissements de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres P.M.S. - I.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directeur(trice)s des Internats et des Homes d'accueil de l'Enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air organisés par la Communauté française ;
- A la Directrice du Centre d'autoformation et de formation continuée des personnels de l'enseignement de la Communauté française (CAF) à TIHANGE ;
- Au Directeur du Centre technique et pédagogique de la Communauté française à FRAMERIES ;
- Aux Inspecteur(trice)s généraux et coordinateur(trice)s ;
- A l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de Promotion sociale ;
- Aux Membres des services d'Inspection

Autorités : Adm gen **Signataire(s)** : Jean-Pierre HUBIN

Gestionnaire : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

Personne(s)-ressource(s) :

Référence facultative :

Renvoi(s) :

Nombre de pages :

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés :

Objet : Erratum dans la publication « L'Enseignement spécialisé en Communauté française »

La publication « L'Enseignement spécialisé en Communauté française » envoyée en septembre comporte des erreurs d'impression dans le tableau de la page 22.

Les renseignements corrects sont repris dans le tableau ci-dessous :

Types d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	S'adresse aux élèves atteints
1		X	X	« d'arriération mentale légère »
2	X	X	X	« d'arriération mentale modérée ou sévère »
3	X	X	X	« de troubles du comportement et/ou de la personnalité »
4	X	X	X	« de déficiences physiques »
5	X	X	X	« de maladies ou convalescents »
6	X	X	X	« de déficiences visuelles »
7	X	X	X	« de déficiences auditives »
8		X		« de troubles instrumentaux »

Je vous prie de nous en excuser, et de noter qu'une ré-impression de cette brochure est prévue. Des exemplaires parviendront à nouveau aux destinataires du premier envoi. Des commandes supplémentaires peuvent se faire en contactant Madame Wahoub Fayoumi, au 02/690.80.61, wahoub.fayoumi@cfwb.be.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN